

**CFG BANK**



**ASSET MANAGEMENT**

## **CFG GESTION**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DHS  
SIEGE SOCIAL : 5/7, RUE IBNOU TOUFAIL CASABLANCA - RC : 77 445 - IF : 1031944 - PATENTE : 34771477.

CFG Gestion porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du fonds ci-dessous ont été mises à jour comme suit :

Dénomination Fonds	Dispositions	Anciennes	Nouvelles
	DENOMINATION DU FONDS	FCP «AVENIR RENDEMENT»	AXA Pérennité.
	ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE	Attijariwafa Bank	CFG Bank.
	SOUSCRIPTEUR CONCERNE	RMA	AXA Assurance Maroc
	CLASSIFICATION	OMLT	Diversifié
	INDICE DE REFERENCE	100% Moroccan Bond Index Long Terme (MBI LT) tel que calculé par BMCE Capital	60% MBI Global (calculé et publié par BMCE Capital) et 40% MASI Rentabilité brute (calculé et publié par la Bourse de Casablanca)
	OBJECTIF DE GESTION	Offrir au souscripteur un outil de placement avec une perspective de rentabilité en ligne avec celle du marché des Bons du Trésor. L'objectif du fonds est également de surperformer son indice de référence sur l'horizon de placement choisi.	L'objectif de gestion du fonds est d'être investi à la fois sur le marché obligataire et sur le marché actions en profitant des opportunités sur ces deux segments. Le fonds a également comme objectif de surperformer son indice de référence.
	AFFECTATION DES RESULTATS	Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du:  -Président Directeur Général de RMA Capital; -Administrateur Directeur Général de RMA Capital. -Responsable de la Gestion de RMA Capital -Directeur Général de CFG Gestion.	Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution totale ou partielle du résultat est laissée aux soins d'un comité composé du:  -Président Directeur Général d'AXA Assurance Maroc; -Directeur Financier d'AXA Assurance Maroc; -Directeur Général de CFG Gestion.
	FRAIS MAROCLEAR	Mensuel: 300,00 DH HT Trimestriel: selon la réglementation en vigueur	Annuel: 3 600 DH HT Trimestriel: selon la réglementation en vigueur
	FRAIS DE PUBLICATION	5 000,00 DH HT	20 000 DH HT
	DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE	Deux ans	3 ans et plus
	MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT.	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 9h pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même ou si celui-ci est férié, le 1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit.  Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion avant le vendredi à 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même ou si celui-ci est férié, le 1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit.  Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative.
AXA Pérennité	FRAIS DE GESTION	1% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérées par CFG Gestion et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés trimestriellement.	2% HT au maximum par an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM gérées par CFG Gestion et détenues en portefeuille. Ils sont prélevés trimestriellement.
	FRAIS DU DEPOSITAIRE	0,052% HT	0,05% HT
	DUREE DE VIE	50 ans	99 ans
	COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT	Les commissions de souscriptions : 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,3% incompressible acquis au fonds.  Les commissions de rachats : 0,3 % HT maximum des montants souscrits dont 0,3% incompressible acquis au fonds.	Les commissions de souscriptions sont nulles.  Les commissions de rachats sont nulles.
	STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	Avenir Rendement sera investi à hauteur de 90% au moins de son actif, hors titres d'OPCVM "obligations moyen long terme", créances représentatives des opérations de pensions qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en instruments financiers émis par l'Etat Marocain ou jouissant de la garantie de l'Etat Marocain. Par ailleurs, le fonds pourrait consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans la limite, règles et conditions de la réglementation en vigueur.  De plus, l'univers d'investissement du fonds comprendra les instruments financiers suivants:  - Bons du Trésor - Titres de créances garantis par l'Etat Marocain  - Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.  Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/ emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions.	Le fonds sera en permanence investi dans les instruments financiers suivants avec un maximum de :  - 60% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d' « OPCVM actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public. - 90% sans les atteindre de ses actifs, hors titres d' « OPCVM obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. - 30% sans les atteindre de ses actifs, en titres d'OPCVM. Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.  L'univers d'investissement du fonds est constitué de : - Actions, droits d'attribution ou de souscription, certificats d'investissement cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public - Titres de créances négociables - Obligations - Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) - Titres d'Organismes de placements collectifs en Capital (OPCC) - Titres de Fonds de placement collectifs en Titrisation (FPCT) - Dépôts à terme. Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Cette modification a obtenu le visa de l'AMMC en date du **05/08/2025** sous la référence n° **VP25133** Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société CFG Gestion, sise au 5/7, rue Ibnou Toufaïl-Casablanca, Téléphone n°: (212) 022.48.82.47, Fax n°: (212) 022.98.26.16.